

Commune de REVENTIN-VAUGRIS
(Isère)

N°	Objet	Date
50	Arrêté portant prolongation de la réglementant de la circulation sur la VC n°1B « chemin des Pétrières »	22/04/2025

Mme la Maire de Reventin-Vaugris,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212.1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997 relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté portant permission de voirie n° A24-196 en date du 9 septembre 2024 de Vienne Condrieu Agglomération,

Vu la demande en date du 27 mars 2025 présentée par l'Entreprise CHOLTON SAS – CHABANIERE chargée d'effectuer les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de raccordement sur le « chemin des Pétrières »,

Considérant que les travaux n'ont pas pu être réalisés aux dates prévues dans l'arrêté n°37-2025, il y a lieu de prolonger cet arrêté,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules sur la voie communale n°1B,

ARRETE

ARTICLE 1

En raison de ces travaux, **la chaussée de la voie communale n°1B « chemin des Pétrières », de l'intersection avec la RD 131 à l'intersection avec le lotissement la Plaine, est réduite et la circulation est alternée par feux tricolores du 1^{er} mai au 30 juin 2025.**
La vitesse est limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2

La signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par l'Entreprise sous sa responsabilité et conformément aux prescriptions en vigueur de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Entreprise
- Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VIENNE.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS, le 22 avril 2025

Mme la Maire,
Edith RUCHON

